

L'Ecole de la confiance

13-11-2009

J'ai co-signé avec une série de parents et enseignants une carte blanche parue ce vendredi dans La Libre Belgique. En voici le texte : « école de la confiance : Eléments de réflexions sur une plateforme durable pour la réussite scolaire

L'avant projet de décret publié ce week-end par le Cabinet de Marie-Dominique Simonet constitue aux yeux des signataires de cette carte blanche une étape positive dans la reconstruction d'une « école de la confiance », c'est-à-dire d'une plateforme durable pour la réussite scolaire, vecteur d'épanouissement personnel et d'émancipation sociale de chaque enfant. Cet avant projet semble en effet vouloir respecter cinq principes fondamentaux permettant de fonder une telle « école de la confiance ».

1. Assurer une diversité de projets pédagogiques susceptibles de prendre en compte la grande diversité des élèves, en termes de dispositions et manières différentes d'apprendre
Reconnaître cette diversité des élèves ne peut être assimilée à une volonté de maintenir le « statu quo », c'est-à-dire la dualisation prononcée entre les écoles dans notre paysage éducatif. A l'instar du présent avant projet, il est possible avec un peu de bon sens, et d'autres pays en sont la preuve, de définir un système qui prenne en compte, à la fois les dispositions inégales de départ de chaque élève (et dont l'école n'est pas responsable), de les traiter comme égaux en droit et de les amener tous au meilleur de leurs capacités intrinsèques. Notons également que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » Or, comme le rappelle le spécialiste suisse P. Meyer-Bisch, « la liberté de choix a de sens que si un véritable pluralisme éducatif est effectivement mis en œuvre ».

2. Assurer pour chaque élève le continuum, entre le primaire et le secondaire, du projet pédagogique le plus adapté pour lui
Corolaire inévitable du premier principe, celui-ci implique de prolonger les continuums pédagogiques partout où ils existent déjà dans l'esprit du décret Missions, y compris là où, pour des motifs arbitraires, il a été interrompu l'an dernier au mépris, à plusieurs reprises, de l'avis du conseil de participation.

3. Assurer l'autonomie la plus grande possible des directions d'école, essentielle dans le développement de projets pédagogiques et ne limiter cette autonomie que là où c'est strictement nécessaire
Dire que les directions de nos écoles jouissent d'une trop grande autonomie et que cela explique la dualisation de notre enseignement est fallacieux. L'autonomie est citée dans les études scientifiques comme un élément assurant la qualité pédagogique. Le processus de dualisation est un phénomène complexe dans lequel interviennent de nombreux paramètres tels que l'urbanisation, la paupérisation des familles, D'autres pays où les écoles ont moins d'autonomie montrent aussi des phénomènes similaires de dualisation. Nous amalgamons donc pas les deux termes.

4. Assurer la possibilité d'un dialogue ouvert entre parents, élèves et directions d'école, comme un préalable essentiel au processus formel d'inscription
Le choix d'un établissement scolaire ne se fait pas comme on choisit un objet à l'étalage, en se laissant orienter par la marque ou la réputation de celui-ci. Or, c'est précisément ce à quoi ont souvent mené les deux précédents décrets en rendant superflu le dialogue entre parents, élèves et directions d'écoles. On voit d'ailleurs aujourd'hui des professeurs interpellés par des parents leur reprochant d'enseigner des choses contraires à leurs croyances : ce sont précisément ces parents qui n'ont pas pris la peine de rencontrer les directions avant de porter acte d'inscription. En ce sens, ces décrets ont stimulé la marchandisation qu'elles disaient combattre. La confiance nécessaire à ce dialogue ne peut naître qu'entre des êtres humains informés et responsables. Il s'agit donc avant tout de favoriser l'information des parents et des élèves et de responsabiliser les directions. Cela requiert incontestablement des clarifications des dispositions du décret Missions dans sa mise en œuvre mais ne requiert nullement une centralisation électronique des préférences. Une telle centralisation ne respecterait en outre pas le principe de subsidiarité au niveau local, c'est-à-dire l'école. Si l'avant projet de décret évite judicieusement cet écueil, il pourrait cependant assurer encore plus le dialogue en stimulant explicitement, sans pour autant la rendre obligatoire, une période de préinscription durant laquelle les directions d'écoles pourraient rencontrer les parents et élèves désireux de s'informer de leurs projets pédagogiques.

5. Assurer le respect des normes supranationales énonçant que l'objectif premier de l'enseignement est la formation d'élèves
Cet objectif ne peut en aucun cas être subordonné à d'autres objectifs sociaux, fussent-ils importants. Il nous faut être vigilant à ne pas instrumentaliser l'école et exiger d'elle de résoudre des problèmes dont elle n'est pas responsable au premier chef. Les normes supranationales promeuvent également, comme nous l'avons vu, l'autonomie et la diversité des projets pédagogiques.

Malgré l'avancée que représente donc cet avant projet de décret, nous voulons conclure en insistant que les réformes de notre enseignement ne doivent pas se focaliser sur la question des inscriptions mais doivent appréhender

le système dans toute sa complexité (questions urbaines, éducation à la maison, soutien aux familles défavorisées, formations accrues et ciblées pour les enseignants, …). L'objectif doit être d'améliorer le niveau de toutes les écoles. Cela nécessite des réformes en profondeur dans la gestion des écoles et des objectifs secondaires adaptés à chaque école. Le suivi de ces objectifs doit être assuré par une structure de pilotage indépendante et efficace composée de représentants de tous les acteurs de terrain reconnus.

Après les errements de ces dernières années dus à la focalisation exagérée sur un seul des paramètres du système (l'inscription), il est grand temps de revenir à une approche plus globale. Seule une réforme globale et pragmatique est susceptible de rétablir la confiance entre les premiers acteurs concernés : les parents, les élèves et les directions d'école. Et la confiance est l'unique socle solide sur lequel la formation d'élèves, objectif ultime de tout enseignement, peut être assurée. Dans cette optique, le présent avant projet va dans la bonne direction. Continuons !